

VICHY

PATRIMOINE MONDIAL

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UNE OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC
RELATIVE A L'EXPLOITATION DU RESTAURANT « LE TAHITI » Parc
des Bourins 03200 VICHY**

Date d'envoi à la publication	16 septembre 2026
Date limite de réception des offres	15 octobre 2026
Objet de l'occupation	Exploitation de la guinguette des bords d'Allier dénommé « Le Tahiti »
Lieu	le lot célestins Sud situé sur les plages entre la plage des Célestins et le Parc des Bourins
Caractéristiques essentielles des prestations	- Débit de boisson - Restauration rapide - Organisation d'animations diverses - Aménagement des espaces extérieurs et du bâtiment démontable d'un niveau d'environ 81 m² à usage de bar en corrélation avec les attentes de la ville de Vichy aux fins d'exploitation du site. - Entretien de l'ensemble des ouvrages, équipements et installations constituant les biens nécessaires à l'exécution de la convention.
Type d'occupation/Durée/Redevance	Convention d'occupation temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels, délivré jusqu'au plus tard 31 décembre 2035. Occupation délivrée moyennant le paiement d'une redevance annuelle dont le montant est constitué - d'une part fixe (F) calculée en fonction de la surface du lot ou des lots en m² révisable chaque année à la date anniversaire en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE - et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaire (CA) hors taxe annuelle n-1 calculée selon la formule ci-dessous : $CA(n-1) \times 60\% = CA(60\%)$ $V = V1 + V2$ $V1 = CA(60\%) \times 5\%$ pour la partie du CA inférieure à 76225 € HT $V2 = CA(60\%) \times 2,5\%$ pour la partie du CA supérieure à 76225 € HT

VICHY

PATRIMOINE MONDIAL

	R= F+V
Critères d'attribution du titre d'occupation	Le jugement des offres se fera en fonction des critères suivants : 1) Qualité et fiabilité des références et du projet d'exploitation pour 30 % 2) Qualité des aménagements/constructions proposés 50% 3) Viabilité et intérêt financier du projet proposé par le candidat 20%
Modalités de dépôts des offres	Les candidats doivent produire un dossier de candidature composé des documents suivants : A- Le Règlement de consultation, paraphé à chaque page, et signé avec la mention « lu et approuvé », accompagné de l'attestation sur l'honneur complétée, datée et signée ; B- Un dossier de proposition d'offre motivé, daté et signé avec ; 1/ une présentation du candidat et de ses capacités professionnelles ; 2/ la présentation des aménagements proposés ; 3/ les capacités financières CONTENU DU DOSSIER DE PROPOSITION D OFFRE : 1/ capacités techniques et professionnelles du candidat : a. Une présentation des références du candidat • références similaires ; • présentation de l'équipe d'exploitation ; • moyens matériels et humains prévisionnels b. Les garanties professionnelles (licences, qualifications professionnelles). a. extrait K bis ou équivalent ; b. attestation sur l'honneur de régularité fiscale et sociale. 2/ La présentation des aménagements proposés et projet d'exploitation Une présentation des aménagements La présentation synthétique de l'offre et gamme de prix : La présentation des autres activités commerciales et animations envisagées (s'il y en a) en complément des activités habituelles et en cohérence avec la destination du lieu :

VICHY

PATRIMOINE MONDIAL

	Présentation des activités et animations envisagées 3/ Capacités financières ○ bilans ou documents financiers ; ○ garanties éventuelles de financement.
Modalités de remise des Offres au plus tard le	adressée par mail à l'adresse suivante : servicereglementation@ville-vichy.fr ou s.germain@ville-vichy.fr Ou par Courrier en AR : Ville de Vichy Direction du Projet de ville Hôtel de Ville BP 42158 03201 VICHY Cedex
15 octobre 2026 à 12h00	